

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2017 A 20 H 00**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, TELLIER Didier

Absents excusés : BRETON Denis (pouvoir à ZUSATZ Christelle), LEBRUN Francis (pouvoir à CLOUTIER Jacky), BERRUE Didier (pouvoir à BOISQUILLON Alain), THAUVIN Christine (pouvoir à TELLIER Didier), BERTRAND Sylviane (pouvoir à DARGENT Séverine)

Madame Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte rendu de la précédente séance.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Après avoir débattu sur les orientations générales du PADD, le Conseil Municipal vote, à la majorité, l'accord de principe et choisit de placer le PLU sous les dispositions du Code de l'urbanisme en vigueur depuis le 01/01/2016.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA SECURISATION DE L'ACCES AU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de sécurisation de l'accès au groupe scolaire dans la Rue du Docteur Ségelle, prend acte de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL INCA et autorise le Maire à solliciter des subventions.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE AU LIEUDIT LE MOULIN

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un poteau incendie au lieudit le Moulin, prend acte de l'attribution du marché à la SUEZ et autorise le Maire à solliciter une subvention.

*AJUSTEMENTS BUDGETAIRES SUR LE BUDGET DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT*

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 02 sur le budget du service de l'assainissement de l'exercice 2017.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2017

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs au 1er décembre 2017.

*MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE
LA BONNEE*

Etant donné qu'il n'est pas certain que la Commune de SAINT PERE SUR LOIRE possède un pouvoir délibérant, le Conseil Municipal s'abstient de donner un avis sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bonnée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *M. FOULON informe l'assemblée que, dans le cadre du transfert de la bibliothèque à la Communauté de Communes du Val de Sully au 01/01/2018, Madame Sandrine TURPIN est transférée au sein de l'EPCI pour la totalité de ses heures sans mise à disposition.*
- *Il remercie chaleureusement M. CLOUTIER pour le temps qu'il a passé à réparer les décorations de Noël afin d'éviter des dépenses d'équipement supplémentaires.*
- *Il présente ensuite au Conseil un projet d'aménagement de la façade de la mairie à un moindre coût.*
- *Il ajoute qu'il travaille avec la Ville de SULLY SUR LOIRE à l'organisation d'une commémoration commune pour le 11/11/2018.*
- *Il rappelle ensuite la préparation du Championnat de France cycliste des ecclésiastiques qui aura lieu le 1^{er} mai prochain.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 44.

*Le Maire,
Patrick FOULON*